

Salles-la-Source Les amis de la cascade mobilisés

Le préfet mis en demeure de faire stopper l'exploitation de l'usine.

■ Rodez | P.5





■ L'association "Ranimons la cascade" passe à la vitesse supérieure.

Les amis de la cascade attaquent l'État

Salles-la-Source | Le préfet est mis en demeure de mettre fin à l'exploitation de l'usine.

Entre actions parfois spectaculaires et procédures devant les tribunaux, les membres de l'association *Ranimons la cascade* (à Salles-la-Source) ne lâchent pas le morceau. Depuis trois ans qu'ils mènent un combat contre l'exploitant de l'usine hydroélectrique qui capte une part importante du débit de la cascade, lieu traditionnel de promenade des autochtones comme des touristes, les opposants ont réussi à se procurer, non sans peine, divers éléments d'un dossier particulièrement complexe. Et, aujourd'hui, ils passent encore à la vitesse supérieure puisque, avec l'aide de M^r Jean-Marc Maillot, avocat montpelliérain, spécialiste en droit administratif, ils ont choisi d'attaquer frontalement l'État.

Un État qu'ils accusent d'ailleurs régulièrement de ne pas vouloir répondre à leurs nombreuses demandes d'information et de communication de pièces.

Quoi qu'il en soit, le préfet de l'Aveyron, en décembre dernier, a affirmé, dans un arrêté, que le gérant de la société hydroélectrique, n'avait pas la maîtrise foncière sur l'ensemble de la conduite qui lui permet de capter l'eau qui alimente la cascade. Mais il était précisé, dans le même temps, que l'autorisation de fonctionner était quand même délivrée en vertu des "droits fondés en titre". C'est-à-dire des droits acquis depuis des temps quasi immémoriaux. Ce que conteste formellement les membres de l'association et leur avocat. Du coup, l'arrêté va être attaqué devant le tribunal administratif de Toulouse, sur deux points. « Pour ce qui est des droits fondés en titre, ils n'ont jamais existé, et l'administration a oublié de vérifier cela », précise Jean-Marc Maillot. « De plus, la société exploitante avait une concession jusqu'au

31 décembre 2005, et, pour qu'elle puisse être renouvelée, la demande aurait dû être faite fin 1998. Selon nous, cela n'a pas été fait. Et c'est donc l'État qui, à présent, est propriétaire, et donc responsable ».

Une manifestation à Rodez le samedi 6 juillet

On l'aura compris, il s'agit de mettre l'État « face à ses responsabilités ». Jean-Marc Maillot rappelle d'ailleurs que le représentant de l'État, s'il ne suspend pas l'exploitation de l'usine, pourrait être aussi poursuivi personnellement en cas de problème « sur la base de l'article 121-3 du code pénal ».

Les membres de l'association se félicitent en tout cas de ce qu'il y ait « enfin une décision attaquable. Tout cela sera long, mais nous espérons que le préfet sera sensible à ces arguments ».

À côté des actions menées par l'association *Ranimons la cascade*, on peut rappeler celle qui est portée par Denis et Brigitte Mathieu qui possèdent sur leur propriété une conduite forcée servant à l'usine hydroélectrique, sans qu'il y ait le moindre titre de servitude. Le gérant de la société a déjà perdu en première instance devant le TGI de Rodez, en novembre dernier, et il a fait appel.

Voilà pour le volet judiciaire. En parallèle, les opposants à l'usine hydroélectrique comptent bien continuer à mettre sur pied diverses manifestations afin de toucher le plus de monde possible.

Ce samedi 6 juillet, un rassemblement est ainsi prévu à Rodez, avec défilé dans les rues à partir de 10 h 30, puis prise de paroles vers 11 heures, devant la préfecture.

HUGUES MENATORY

hmenatory@midilibre.com